

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal - le 29 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 novembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de Ludivine Haraux, Maire.

Etaient présents : Mmes HARAUX Ludivine, MOUSSET Valérie, DUHAMEL Sophie, LEMOINE Françoise, GATTIN Isabelle, PERCHE Claudine,

Mm. MOREAU Jacky, LECOURT Jacques, YARD Jean-Luc, HÉRISSON François (arrivé en cours de séance à 18h44), BAUDEL Aymeric,

Etaient absents/excusés : M HARAUX Aimé (pouvoir à Madame DUHAMEL Sophie), M MIRIANON Cyril (pouvoir à M BAUDEL Aymeric).

Etaient absents : M COLIN Jean-Emmanuel

Madame Mousset Valérie est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Baudel dépose un amendement concernant le point 1 à l'ordre du jour.

Madame le Maire fait lecture de l'amendement :

Remplacement du paragraphe (bas de la page 1) :

Suite à un long échange entre les membres du conseil municipal Madame le Maire, stop les débats et demande de reprendre l'ordre du jour.

Madame le Maire exclu Monsieur Mirianon de la séance, ce dernier refuse.

Par le paragraphe suivant :

Suite à un long échange entre les membres du conseil municipal, Madame le Maire stoppe les débats et demande de reprendre l'ordre du jour. Monsieur Mirianon demande, calmement, sans injure ni violence, si Madame le Maire a bien respecté la loi et établi le procès-verbal concernant les injures publiques proférées par son premier adjoint envers les élus de la liste Un Nouvel Elan pour Montmain et si elle en a bien saisi le Procureur de la République. Sans réponse de Madame le Maire, M Mirianon répète sa question à 2 reprises. Madame le Maire exclut Monsieur Mirianon de la séance, ce dernier refuse lui rappelant qu'il a des étapes avant l'exclusion d'un conseiller municipal.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'amendement :

Contre : 9 (dont un pouvoir)
Abstention : 0
Pour : 3 (dont un pouvoir)

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2021.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

Contre : 3 (dont un pouvoir)
Abstention : 0
Pour : 9 (dont un pouvoir)

2. Poste d'adjoint au Maire

Madame Le Maire expose que Madame ALEXANDRE Mélanie a démissionné de son poste d'adjoint au Maire, et de conseillère municipale.

Par courrier, Monsieur le Préfet a accepté la démission de Madame ALEXANDRE Mélanie.

Monsieur le Préfet demande au conseil de se prononcer sur le poste d'adjoint au Maire, selon les deux modalités suivantes :

La première modalité consiste à monter en rang les adjoints du tableau. Le conseil municipal doit alors décider du maintien du poste d'adjoint et procéder à l'élection d'un nouvel adjoint ; ou bien supprimer le poste de 4 - ème adjoint et limiter le nombre d'adjoint à 3.

La seconde modalité consiste à procéder à l'élection d'un nouveau 2-ème adjoint et les adjoints en place conserveront leur rang.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la modalité.

Madame le Maire propose alors de monter de rang les adjoints du tableau et de supprimer le 4ème poste d'adjoint au Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De monter de rang les adjoints du tableau :

Monsieur Haraux : 1^{er} adjoint au Maire
Monsieur Yard : 2^{ème} adjoint au Maire
Madame Mousset 3^{ème} adjoint au Maire
- De supprimer le poste de 4-ème adjoint au Maire.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 12 (dont 2 pouvoirs)

3. Election des membres du CCAS, (remplacement d'un élu démissionnaire),

Monsieur BAUDEL : je pense que nous n'avons pas désigné de secrétaire de séance et je me propose de l'être.

Madame HARAUX : Je vous propose de vous prononcer sur la candidature de monsieur BAUDEL :

Contre : 9 (dont un pouvoir)
Abstention : 0
Pour : 3 (dont un pouvoir)

Madame HARAUX : Qui souhaite être secrétaire de séance ?

Madame MOUSSET se propose et Madame HARAUX demande au conseil de se prononcer :

Contre : 0
Abstention : 3 (dont un pouvoir)
Pour : 9 (dont un pouvoir)

Madame MOUSSET est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire expose que suite à la démission de Madame ALEXANDRE Mélanie, il convient de procéder à son remplacement au sein du CCAS.

Pour mémoire sont élus :

- DUHAMEL Sophie, MOUSSET Valérie, HARAUX Aimé, ALEXANDRE Mélanie, LEMOINE Françoise, BAUDEL Aymeric,

Madame le Maire demande s'il y a des candidats :

Mesdames PERCHE Claudine et GATTIN Isabelle sont candidates.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour procéder au vote à main levée.

Il est procédé au vote :

Vote	GATTIN Isabelle	PERCHE Claudine
Contre	9 (dont un pouvoir)	0
Abstention	0	3 (dont un pouvoir)
Pour	3 (dont un pouvoir)	9 (dont un pouvoir)

Madame PERCHE Claudine est élue membre du CCAS.

4. Election d'un délégué titulaire au sein du Sivom, (remplacement d'un élu démissionnaire),

Madame le Maire expose que suite à la démission de Madame ALEXANDRE Mélanie, il convient de procéder à son remplacement en tant que délégué titulaire.

Pour mémoire sont élus :

- Délégués titulaires : HARAUX Ludivine, ALEXANDRE Mélanie, DUHAMEL Sophie, HARAUX Aimé
- Délégué suppléant : MOREAU Jacky,

Madame le Maire demande s'il y a des candidats :

Madame MOUSSET Valérie et Monsieur BAUDEL Aymeric sont candidats.

Il est procédé au vote :

Vote	BAUDEL Aymeric	MOUSSET Valérie
Contre	9 (dont un pouvoir)	0
Abstention	0	3 (dont un pouvoir)
Pour	3 (dont un pouvoir)	9 (dont un pouvoir)

Madame MOUSSET Valérie est élue déléguée titulaire du sivom.

5. Commissions municipales, (remplacement d'un élu démissionnaire),

Monsieur BAUDEL et Madame GATTIN ne souhaitent pas prendre part au vote.

Madame le Maire expose que suite à la démission de Madame ALEXANDRE Mélanie, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions suivantes :

- Administration et personnel, (ALEXANDRE Mélanie, HARAUX Aimé, DUHAMEL Sophie, COLIN Jean-Emmanuel, MOREAU Jacky, GATTIN Isabelle).
- Finances, budget et comptabilité, (MOUSSET Valérie, HARAUX Aimé, LEMOINE Françoise, DUHAMEL Sophie, ALEXANDRE Mélanie, GATTIN Isabelle).
- Communication, informations municipales, vie locale : (MOUSSET Valérie, HARAUX Aimé, LEMOINE Françoise, HERISSON François, DUHAMEL Sophie, ALEXANDRE Mélanie, BAUDEL Aymeric)
- Enfance et petite enfance (MOUSSET Valérie, HARAUX Aimé, DUHAMEL Sophie, ALEXANDRE Mélanie , BAUDEL Aymeric)

Madame le Maire demande s'il y a des candidats :

- Pour la commission administration et personnel : Mme PERCHE Claudine,
- Pour la commission finances, budget et comptabilité : M. MOREAU Jacky,
- Pour la communication, informations municipales, vie locale : M. LECOURT Jacques,
- Pour la commission enfance et petite enfance : Mme LEMOINE Françoise,

Il est procédé au vote :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 9 (dont un pouvoir)

Sont élus :

- Mme PERCHE Claudine au sein de la commission administration et personnel,
- M. MOREAU Jacky au sein de la commission finances, budget et comptabilité,
- M. LECOURT Jacques au sein de la communication, informations municipales, vie locale,
- Mme LEMOINE Françoise au sein de la commission enfance et petite enfance,

6. Election d'un représentant de la commune au sein de l'EICAPER, (remplacement d'un élu démissionnaire),

Madame le Maire expose que suite à la démission de Madame ALEXANDRE Mélanie, il convient de procéder à son remplacement au sein de l'EICAPER.

Pour mémoire sont élus :

- Mesdames HARAUX Ludivine, ALEXANDRE Mélanie et MOUSSET Valérie

Madame le Maire demande s'il y a des candidats :

Messieurs HARAUX Aimé et BAUDEL Aymeric sont candidats,

Madame le Maire propose de passer au vote à bulletin secret :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	12
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	12
Majorité absolue	7

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Monsieur HARAUX Aimé	9
Monsieur BAUDEL Aymeric	3

Monsieur Haraux Aimé est élu représentant de la commune au sein de l'EICAPER.

7. Résiliation du contrat enfance jeunesse et passage à la convention territoriale globale.

Madame le Maire expose que le contrat enfance jeunesse de la commune arrive à terme au 31 décembre 2021. La CAF de Seine-Maritime propose à la commune de dénoncer le contrat enfance jeunesse au 31 décembre 2020, afin de bénéficier des nouvelles mesures financières dès 2021 en signant une convention d'objectifs et de financements associés.

Madame le Maire propose d'intégrer la convention territoriale globale et de l'autoriser à signer les documents afférents à la convention territoriale globale et à ses éventuels avenants.

Monsieur BAUDEL : A la lecture des documents, pourquoi avoir attendu la lettre de rappel pour nous en faire part en conseil municipal, aviez-vous des doutes quant à ce changement de contrat ?

Madame HARAUX : Non, nous n'avions pas de doute.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser Madame Le Maire à signer les documents afférents à la convention territoriale globale et à ses éventuels avenants.

Contre : 0
Abstention : 3 (dont un pouvoir)
Pour : 9 (dont un pouvoir)

8. Vote des pass associatifs.

Madame le Maire propose de verser à chaque association au titre des pass-associatifs pour la saison 2021-2022, les montants suivants :

ASSOCIATIONS	2021/2022	
	Nombre de Pass	Montant
ASCM	222	888,00 €
ASCM + 1E		222,00 €
Total ASCM :		1 110,00 €
ASCM BADMINTON	62	248,00 €
ASCM GYMNASTIQUE	128	512,00 €
ASCM JUDO	135	540,00 €
ASCM MUSCULATION	40	160,00 €
BIBLIOTHEQUE	125	500,00 €
CCF2M	20	80,00 €
CLUB AGE OR	300	1 200,00 €
ASCM ART - COULEURS - TERRES	31	124,00 €
BALADES MANEMONTAISES	97	388,00 €
TOTAL	1 160	4 862,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité le versement des pass-associatifs.

9. Autorisation d'utiliser les crédits ouverts en investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2021,

Madame le Maire expose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

	DEPENSES	INVESTISSEMENT			
		2021			2022
		BP	CR	TOTAL	ANTICIPE
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	190 500,00€	21 600,00 €	212 100,00 €	47 625,00 €
		200 500,00 €	21 600,00 €	222 100,00 €	50 125,00 €

Monsieur BAUDEL : Y-a-il des travaux de prévus ?

Madame HARAUX : Il n'y a pas de travaux de prévus. Au vu de la somme, il n'y a pas assez pour prévoir des travaux.

Arrivé de Monsieur Hérisson François à 18h44

Après en avoir délibéré, Le conseil autorise l'utilisation des crédits ouverts en investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2021 à hauteur de 50 125,00€.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 13 (dont 2 pouvoirs)

Madame HARAUX : Il va y avoir des travaux de réparation à la salle des sports au niveau du sol, à l'emplacement du ring de boxe et il avait eu une déchirure par un appareil de musculation.

Monsieur BAUDEL : Vous ne pouvez pas dire des contres vérités.

Madame HARAUX : Monsieur Baudel, je ne vous ai pas donné la parole.

Monsieur BAUDEL : Je m'insurge que vous disiez qu'il s'agisse d'un appareil de musculation, j'étais président de la section musculation à cette époque.

Madame HARAUX : C'est fini.

Monsieur BAUDEL : Non ce n'est pas fini.

Madame le Maire proclame une suspension de séance de 15 minutes à 18h47

Reprise de la séance à 19h02.

10. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 30 septembre 2021,

Madame le Maire expose qu'il convient d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 30 septembre 2021.

Le rapport porte sur :

- Sur la révision libre des Attributions de compensation 2021 prévoyant le basculement de la « Dotation TEOM » de la Dotation de solidarité communautaire vers l'Attribution de Compensation : vote des communes concernées.
- Evaluation des transferts de charges des musées littéraires : Maison Corneille et Pavillon Flaubert avec la Ville de Rouen.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 30 septembre 2021.

Madame GATTIN : Puis-je poser une question sur le point précédent.

Madame HARAUX : Non, on vient de perdre un quart d'heure avec la suspension de séance.

11. Abrogation de la délibération 050/2012,

Madame le Maire expose que dans le cadre de l'actualisation de recensement des indices de cavités souterraines de la commune, il a été constaté que :

La délibération 050/2012 du conseil municipal du 8 juin 2012 indique, à tort, que la parcelle 1503 n'est plus concernée par un indice de cavité souterraine.

Les circonstances de fait sont telles que cet indice cavité 99 est en réalité toujours présent sur la parcelle 1503 de la commune de MONTMAIN.

Madame HARAUX : Au niveau du village sénior, des maisons ont été construites sur des terrains qui ne sont pas à eux. Des suspicions de marnières ont été levées et justement sur la parcelle 1503 la suspicion a été levée en 2012, alors qu'elle est toujours concernée par cette suspicion, il faut donc annuler cette délibération. Et après c'est au Maire de prendre un arrêté pour remettre le périmètre au cadastre.

Monsieur BAUDEL : Vous venez de nous dire que des personnes ont construites sur des terrains qui ne leur appartiennent pas, je trouve cela inquiétant, est-ce que la Mairie a engagé un recours contre ces constructions illégales.

Madame HARAUX : Nous ne le savions pas, les faits se sont déroulés avant 2014, il y a actuellement une enquête judiciaire

Il convient donc d'abroger la délibération 050/2012

Il est procédé au vote :

Contre :	0
Abstention :	3 (dont un pouvoir)
Pour :	10 (dont un pouvoir)

Madame GATTIN : Pourriez-vous nous indiquer comment la métropole s'est rendu compte de cette irrégularité.

Madame HARAUX : La personne souhaitait vendre sa maison et le service instructeur s'est rendu compte qu'il y avait une suspicion sur le terrain.

12. Questions diverses

Madame le Maire répond aux questions de l'opposition :

Q : Dans la réponse que vous avez faite à Madame GATTIN, vous évoquez la période chargée liée au COVID et à la surcharge de travail engendrée par la période des fêtes. Pourriez-vous nous donner des explications quant à la future gestion du COVID sur la commune.

R : Je ne peux pas vous donner la future gestion du Covid, puisque le gouvernement lui-même ne le sait pas.

Q : Par ailleurs, n'ayant pas eu de réunion de la commission communication, pourriez-vous nous indiquer les projets de fin d'année qui semblent être très consommateurs de votre temps.

R : Je ne comprends pas cette allusion, très consommateur de mon temps. Tous les flyers des manifestations de fin d'années ont été distribués.

Q : Nous avons été avertis de la parution d'une prochaine gazette de Montmain. Nous vous transmettrons bien sûr notre texte pour le 5 décembre. Toutefois, nous nous posons 2 questions : Y aura-t-il une réunion de la commission communication avant l'émission de cette gazette ? Quelle sera la date de parution de la gazette car celle-ci induira une partie du contenu de notre texte ?

R : Madame Mousset a envoyé aujourd'hui la convocation aux membres de la commission. La gazette paraîtra aux alentours du 20/25.

Q : De nombreux Manémontais nous ont sollicités quant à l'organisation du « Noël des enfants » pour l'année 2021. Nous vous avons déjà sollicité plusieurs fois sans succès, pourriez-vous nous donner une réponse en nous expliquant ce que vous avez prévu?

R : Au vu des conditions sanitaires actuelles, il n'est pas possible d'organiser une manifestation, spectacle ou autre, je pense donc réitérer la même chose que l'année dernière à savoir un colis pour les enfants de chocolats et jouets.

Q : Les Manémontais se questionnent sur l'aménagement de la place Oeltzen : les jeux pour enfants et le "city stade" persisteront-ils ? Y aura-t-il un reboisement ? Que vont devenir le terrain de tennis et le terrain de pétanque ? Avez-vous consulté les riverains et les Manémontais au sujet du projet de réaménagement de la place par la métropole. Les habitants qui résident en dessous de la place Oltzen sont très inquiets de ce projet d'aménagement et des conséquences qu'il risque d'y avoir sur le flux de ruissellement déjà conséquent (inondations). Quelles sont donc les directives que vous avez données au service de la métropole pour ce projet ?

R : La place Oeltzen se fera en plusieurs tranches, sur plusieurs années. Bien évidemment il y aura des jeux pour les enfants et un city stade pour les adolescents. Par contre, il n'y aura plus de terrain de tennis, il va être complètement recouvert. Concernant le terrain de pétanque, aujourd'hui la décision n'est pas prise.

Les riverains n'ont pas été consultés premièrement parce que cela était dans notre programme et deuxièmement parce que les plans qui nous ont été communiqués ne sont pas bons.

Bien évidemment que les services de la métropole vont prendre en compte les ruissellements.
Je n'ai pas donné de directive à la métropole, nous travaillons avec la métropole.

Monsieur BAUDEL : Pourquoi la Mairie ne présente pas un cahier des charges et signe un blanc-seing à la Métropole pour la place. Pourquoi ne pas avoir donné un cahier des charges qui permet de lister ce qu'il y avait à faire ou pas. Pourquoi leur laisser la main libre.

Madame HARAUX : Ils n'ont pas eu la main libre.

Q : Madame le Maire, suite au mail en date du 25 Octobre que nous vous avons envoyé et qui est toujours sans réponse de votre part, nous souhaitons connaître les modalités de parution pour une diffusion des élus de notre liste sur le service Panneau Pocket comme l'article L212-27-1 du CGCT vous y oblige suite aux messages que vous avez postés concernant vos réalisations.

R : Je ne peux pas vous répondre parce que ce n'est pas moi qui s'en occupe.

Monsieur BAUDEL : Pourriez-vous demander à Monsieur HARAUX de nous dire comment on peut faire ?

Madame HARAUX : Je vais lui en faire part quand il sera présent sans problème et on vous répondra.

Q : Pourquoi les Manémontais ne sont-ils pas informés de l'organisation de la commémoration pour les journées du 11 novembre et du 8 mai ? Plusieurs parents d'enfants de l'école primaire nous ont questionnés sur ce point.

R : C'est affiché sur les panneaux d'affichages, nous avons déjà eu des enfants à ce rassemblement. Maintenant tout le monde peut assister à ces cérémonies. Les anciens combattants sont conviés.

Madame GATTIN : Ce n'était pas marqué sur les panneaux d'affichage, nous même nous avons, reçu un mail nous indiquant un horaire qui n'a pas été respecté. Néanmoins, la population de Montmain n'est pas informée, nous avons réellement eu des demandes de plusieurs parents qui auraient voulu venir.

Madame HARAUX : C'est une bonne idée Madame GATTIN de nous faire part de cette envie, pour le 8 mai, je demanderai au Sivom de mettre un encart aux enfants pour inviter les manémontais à venir à 11h à la Mairie, aller au monument aux morts et faire la commémoration avec nous.

Les questions du dernier conseil seront vues lors du prochain conseil.

La séance est levée à 19h37.

Madame le Maire remercie les personnes qui ont assistés au Conseil